Aéroports de Paris

Décision nº CDGA/2004/177 du 1^{er} mai 2004 du responsable d'unité opérationnelle terminal 2 ABCD d'Aéroports de Paris portant délégation de signature

NOR: EQUA0410188S

Le responsable de l'unité opérationnelle,

Vu le code de l'aviation civile, notamment les articles R. 252-8, R. 252-11, R. 252-12, R. 252-12-1 à 4 et R. 252-18;

Vu la décision nº PR/2003/2303 du 21 juillet 2003 portant délégation de pouvoir du président au directeur général et, avec l'accord de celui-ci, aux directeurs et aux cadres dirigeants, et les autorisant à déléguer leur signature aux cadres,

Décide :

Article 1 Dispositions générales

Les délégations de signature accordées dans la présente décision s'exercent dans le respect du plan d'organisation et de fonctionnement des services d'Aéroports de Paris, des budgets et conformément aux instructions particulières du responsable de l'unité opérationnelle.

Article 2 Exploitation des installations aéroportuaires

La signature de toutes mesures destinées à assurer l'exploitation et la gestion normale des installations aéroportuaires, et notamment la sécurité des personnes et des biens et de désigner les agents chargés d'assurer le service minimum de sécurité en cas de cessation concertée du travail au sein de l'établissement est déléguée aux personnes mentionnées à l'annexe 1, chacune dans son domaine de compétence.

Article 3 Mesures en matière d'hygiène et de sécurité du travail

La signature, conformément aux directives et orientations générales fixées dans ces domaines, de toutes mesures en matière d'hygiène et de sécurité du travail ainsi que le contrôle de leur application est déléguée aux personnes mentionnées à l'annexe 1 chacune dans son domaine de compétence.

Article 4

La délégation nº CDGA/2003/1142 du 1^{er} novembre 2003 est abrogée.

La responsable de l'unité opérationnelle, E. Le Masson

ANNEXE I À LA DÉCISION Nº CDGA/2004/177 DU 1^{er} MAI 2004 Cadres B

M. Jean-Marie Bertholon.

Mme Claude Breteaux.

M. Laurent Tosello.

M. Francis Gisselmann.

Cadres A

- M. Laurent Barritault.
- M. Patrick Laneri.
- M. Christian Henry.
- M. Carlos Francisco.
- M. Franck Bergot.
- M. Arnaud Gora.

M. Eric Le Meur. Mme Brigitte Pons. Mme Géraldine Santschy.